



Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales compte neuf écoles élémentaires et une école secondaire dans la région du nord-ouest de l'Ontario.

AFFICHAGE INTERNE / EXTERNE

Le Conseil invite les candidatures au poste suivant :

ENSEIGNANT QUALIFIÉ

CONCOURS : ENS 2022-23-04

LIEU DE TRAVAIL : École St-Joseph située à Geraldton (Ontario).

Affectation permanente à temps plein (1,00) pour un offrir un appui au temps de préparation (0,74) et en ALF (0,26). L'affectation débutera dès que le poste sera comblé.

EXIGENCES REQUISÉES :

- membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- qualification aux cycles, primaire, moyen et intermédiaire
- excellente communication orale et écrite en français et en anglais
- engagement à promouvoir la mission éducative du Conseil dans le contexte d'une éducation catholique de langue française

PROFIL RECHERCHÉ :

- expérience pertinente au palier élémentaire
- bonnes connaissances en informatique
- excellente gestion de classe
- bons rapports interpersonnels
- engagement personnel et professionnel

En vertu du règlement 322/03, toute personne employée par un conseil scolaire doit fournir un relevé de ses antécédents criminels émis dans les six derniers mois **avant son entrée en fonction.**

Rémunération selon la grille salariale en vigueur.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une lettre de candidature et un curriculum vitae en français, à l'attention du service des ressources humaines, par courriel à: emplois@csdcab.on.ca.

Veuillez noter que le Conseil communiquera uniquement avec les personnes dont la candidature est retenue.

Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales souscrit à l'équité en matière d'emploi. Nous encourageons fortement les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles à poser leur candidature. Conformément aux exigences de Citoyenneté et Immigration Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité sera toutefois accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.